NATIONS UNIES



Conseil Économique et Social

Distr. GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/GE.1/2001/1 5 mars 2001

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

<u>Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité</u>

Section spécialisée de la coordination de la normalisation des fruits et légumes frais 15-18 mai 2001, Genève

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 15 mai 2001*, à 10 heures

Note du secrétariat: Les cotes indiquées entre crochets sont celles de documents qui n'avaient pas été reçus par le secrétariat lorsque l'ordre du jour a été établi. Ces documents seront soit traduits et distribués (s'ils ont été reçus 10 semaines au moins avant la session), soit distribués dans la langue originale seulement (s'ils ont été reçus 6 semaines au moins avant la session). S'ils parviennent ultérieurement, ils seront distribués pendant la session en tant que documents non officiels. Ils seront également disponibles sur la page d'accueil s'ils ont été envoyés sur support électronique. Les cotes en italiques sont celles des documents de base.

^{*} Des réunions des groupes de travail informels se tiendront le lundi 14 mai 2001 (sans interprétation). Celles-ci sont organisées principalement à l'intention des membres des groupes de travail, comme indiqué dans le calendrier provisoire. Les représentants d'autres pays qui souhaiteraient y participer sont priés d'en informer le secrétariat avant le 9 avril afin qu'une salle d'une taille appropriée puisse être réservée.

Adoption de l'ordre du jour TRADE/WP.7/GE.1/2001/1 1. 2. Faits nouveaux intéressant la Section TRADE/WP.7/GE.1/2001/2 spécialisée survenus depuis la quarante-sixième session Propositions de révision de normes CEE-ONU 3. Anones [TRADE/WP.7/GE.1/2001/3 (Espagne)] a) b) Pommes et poires (liste des variétés) TRADE/WP.7/2000/11/Add.1 TRADE/WP.7/GE.1/2001/4 (Afrique du Sud, Belgique) TRADE/WP.7/2000/11/Add.15 Avocats (prescriptions relatives TRADE/WP.7/GE.1/2001/5 à la maturité) (Communauté européenne) d) Haricots TRADE/WP.7/2000/11/Add.2 TRADE/WP.7/GE.1/2001/6 (Communauté européenne) Agrumes (prescriptions relatives TRADE/WP.7/2000/11/Add.3 e) à la maturité) TRADE/WP.7/2000/11/Add.3/Corr.1 [TRADE/WP.7/GE.1/2001/7 (Espagne)] [TRADE/WP.7/GE.1/2001/8 (Allemagne, Chili, f) **Kiwis** États-Unis, Italie et Nouvelle-Zélande)] g) Laitues TRADE/WP.7/GE.1/2001/9 (Communauté européenne) **Oignons** TRADE/WP.7/GE.1/2001/10 h) (Communauté européenne) Pêches et nectarines (prescriptions [TRADE/WP.7/GE.1/2001/11 (Afrique du Sud, relatives à la maturité) Chili, France, Grèce, Italie, Portugal, Suède)] TRADE/WP.7/2000/11/Add.5 Pois j) TRADE/WP.7/GE.1/2001/12 (Communauté européenne) k) **Poivrons** TRADE/WP.7/GE.1/2001/13 (Communauté européenne) 1) Raisins de table (prescriptions relatives TRADE/WP.7/2000/11/Add.6 à la maturité, poids des grappes) TRADE/WP.7/GE.1/2001/14 (Afrique du Sud) TRADE/WP.7/GE.1/2001/14/Add.1 (Communauté européenne) Proposition concernant un projet de TRADE/WP.7/GE.1/2000/20 norme CEE-ONU pour les ananas TRADE/WP.7/GE.1/2001/15 (Afrique du Sud) [TRADE/WP.7/GE.1/2001/15/Add.1 (COLEACP)] 5. Proposition visant à établir une liste internationalement reconnue des descriptions commerciales et des codes de classification des fruits et légumes

[TRADE/WP.7/GE.1/2001/16 (EAN International)]

6. Questions relatives aux marques et appellations commerciales des variétés

TRADE/WP.7/GE.1/2001/17

7. Établissement d'une liste de pays utilisant le marquage par codes

TRADE/WP.7/2000/11/Add.22

8. Échange d'informations sur les cas de non-conformité

TRADE/WP.7/2000/11/Add.21

9. Révision du Guide pour le contrôle de la qualité

AGRI/WP.1/R.190

10. Les adresses de courrier électronique et de sites Web dans les normes CEE-ONU

(voir annotations)

11. Participation aux travaux de la Section spécialisée

12. Acceptations

TRADE/WP.7/GE.1/2001/18

- 13. Questions présentant un intérêt qui découlent des travaux
 - a) de la Commission du Codex Alimentarius
 - b) de l'Union européenne
 - c) du Régime de l'OCDE
- 14. Activités opérationnelles
- 15. Questions diverses
- 16. Préparation de la prochaine session
 - a) Travaux futurs
 - b) Date et lieu de la prochaine session
 - c) Préparation de la cinquante-septième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité
- 17. Élection du Bureau
- 18. Adoption du rapport

Calendrier proposé

Lundi 14 mai	10 heures-13 heures	Groupes de travail informels (anglais seulement) :		
		Pommes et poires : Allemagne, Belgique, Chili, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni		
		Kiwis : Allemagne, Chili, États-Unis, Italie, Nouvelle-Zélande		
	15 heures-18 heures	Groupes de travail informels (anglais seulement) :		
		Pêches et nectarines : Afrique du Sud, Chili, France, Grèce, Italie, Portugal, Suède		
		Ananas : Afrique du Sud, Cameroun, Côte d'Ivoire, Espagne, France, Portugal, COLEACP		
Mardi 15 mai	10 heures-13 heures	Points 1 à 3		
	15 heures-18 heures	Point 3		
Mercredi 16 mai	10 heures-13 heures	Point 3		
	15 heures-18 heures	Points 3 à 6		
Jeudi 17 mai	10 heures-13 heures	Points 7 à 17		
Vendredi 18 mai	10 heures-13 heures	Point 18		

NOTES EXPLICATIVES

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2 Faits nouveaux intéressant la Section spécialisée survenus depuis la quarante-sixième session

On trouvera résumés dans le document TRADE/WP.7/GE.1/2001/2 les résultats de la quatrième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et de la cinquante-sixième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité qui intéressent la Section spécialisée.

Point 3 Propositions de révision de normes CEE-ONU

a) Anones

Document pour la présente session : [TRADE/WP.7/GE.1/2001/3 (Espagne)]

Un document contenant des propositions d'amendement à la norme doit être présenté par l'Espagne.

b) Pommes et poires (liste des variétés)

Norme en vigueur : TRADE/WP.7/2000/11/Add.1

Document pour la présente session : [TRADE/WP.7/GE.1/2001/4 (Allemagne, Belgique,

Chili, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni)]

La norme CEE-ONU révisée pour les pommes et les poires a été adoptée par le Groupe de travail à sa dernière session. La liste des variétés y a été jointe en annexe sous sa forme nouvelle, le contenu demeurant inchangé. Pour la présente session, le Groupe de travail devrait présenter des propositions concernant la liste des variétés et la division de la norme en deux parties, l'une pour les pommes et l'autre pour les poires. Il devrait également formuler des recommandations se rapportant à la proposition présentée par l'Ukraine à la dernière session (contenue dans le document TRADE/WP.7/GE.1/2000/INF.6).

c) Avocats (prescriptions relatives à la maturité)

Recommandation pour une période d'essai : TRADE/WP.7/2000/11/Add.15

Document pour la présente session : TRADE/WP.7/GE.1/2001/5

(Communauté européenne)

La recommandation a été adoptée par le Groupe de travail pour une période d'essai de deux ans. À la dernière session, plusieurs délégations ont souligné qu'un degré minimum de maturité à la récolte devrait être défini dans la norme afin de garantir une maturation adéquate, mais que les prescriptions relatives à la maturité ne devraient pas servir de critères pour la classification des produits en fonction de leur qualité. La Communauté européenne a reçu une proposition sur cette question.

d) Haricots

Norme en vigueur : TRADE/WP.7/2000/11/Add.2

Examen par le Groupe de travail : TRADE/WP.7/2000/11, par. 18

Document pour la présente session : TRADE/WP.7/GE.1/2001/6

(Communauté européenne)

À la dernière session du Groupe de travail, la délégation néerlandaise a signalé que les dispositions relatives aux taches de rouille pour la catégorie II posaient problème aux producteurs de son pays. Les termes "pratiquement exempts" se prêtaient à des interprétations TRADE/WP.7/GE.1/2001/1 page 6

différentes et il était possible que les Pays-Bas ne soient pas en mesure de livrer des haricots à certaines périodes en raison de taches de rouille dues à des conditions météorologiques défavorables. La délégation a déclaré qu'elle ne voulait pas empêcher l'adoption de la norme à ce stade mais qu'elle souhaitait que la question soit réexaminée à la session suivante de la Section spécialisée. La Communauté européenne a reçu une proposition sur cette question.

e) Agrumes (prescriptions relatives à la maturité)

Norme en vigueur : TRADE/WP.7/2000/11/Add.3

Document pour la présente session : [TRADE/WP.7/GE.1/2001/7 (Espagne)]

À la dernière session, la délégation espagnole a fait savoir qu'un projet de recherche avait été entamé dans deux centres en vue d'établir le lien entre les paramètres de la teneur min./max. en acide et de la teneur min./max. en sucre et qu'un essai témoin aurait lieu en Espagne, en France et en Allemagne. Elle communiquerait les premiers résultats éventuels de ce projet.

f) Kiwis

Document pour la présente session : [TRADE/WP.7/GE.1/2001/8 (Allemagne, Chili,

États-Unis, Italie, Nouvelle-Zélande)]

À la dernière session, le rapporteur (Nouvelle-Zélande) avait signalé que l'on avait guère progressé dans ce domaine car l'International Kiwifruit Organisation (IKO) ne s'était pas réunie depuis la dernière session de la Section spécialisée. Le Groupe de travail a examiné la proposition communiquée par l'Union européenne (voir TRADE/WP.7/GE.1/2000/11) et décidé de l'inscrire à l'ordre du jour des consultations avec l'IKO. Les questions soulevées par le Groupe de travail ont été examinées lors d'une session tenue en août. Le Groupe de travail doit soumettre ses propositions à la présente session.

g) Laitues

Document pour la présente session : TRADE/WP.7/GE.1/2001/9

(Communauté européenne)

Ce document contient une proposition de modification de la norme présentée par la Communauté européenne.

h) Oignons

Document pour la présente session : TRADE/WP.7/GE.1/2001/10

(Communauté européenne)

Ce document contient une proposition de modification de la norme présentée par la Communauté européenne.

i) Pêches et nectarines (prescriptions relatives à la maturité)

Document pour la présente session : [TRADE/WP.7/GE.1/2001/11 (Afrique du Sud, Chili,

France, Grèce, Italie, Portugal, Suède)]

À la dernière session, il a été décidé d'aligner la norme sur la norme-cadre mais d'inscrire cette modification dans une proposition plus globale couvrant les prescriptions relatives à la maturité et le calibre "D". Un groupe de travail composé de l'Afrique du Sud, du Chili, de la Grèce, de la France, du Portugal, de l'Italie et de la Suède a été constitué et chargé de soumettre une proposition à la présente session. Ce groupe de travail doit également formuler des recommandations concernant la proposition présentée par l'Ukraine à la dernière session (figurant dans le document TRADE/WP.7/GE.1/2000/14).

j) Pois

Norme en vigueur : TRADE/WP.7/2000/11/Add.5

Document pour la présente session : [TRADE/WP.7/GE.1/2001/12

(Communauté européenne)]

Le document contient une proposition de la Communauté européenne soulevant le problème des pois "équeutés" et d'une possible contradiction avec la caractéristique minimale selon laquelle les gousses doivent être "entières".

k) Poivrons

Document pour la présente session : TRADE/WP.7/GE.1/2001/13

(Communauté européenne)

Le document contient une proposition de modification de la norme présentée par la Communauté européenne.

1) Raisins de table (prescriptions relatives à la maturité, poids des grappes)

Norme en vigueur : TRADE/WP.7/2000/11/Add.6

Documents pour la présente session : TRADE/WP.7/GE.1/2001/14 (Afrique du Sud)

TRADE/WP.7/GE.1/2001/14/Add.1

(Communauté européenne)

La norme CEE-ONU révisée pour les raisins de table a été adoptée par le Groupe de travail à sa dernière session. Un groupe de travail composé de l'Afrique du Sud, du Chili et de la Grèce a été constitué lors de la dernière session de la Section spécialisée en vue d'élaborer une proposition sur les indices Brix et les variétés. Le document présenté par l'Afrique du Sud porte sur le poids des grappes et celui présenté par la Communauté européenne sur les indices Brix et les variétés.

TRADE/WP.7/GE.1/2001/1 page 8

Point 4 Proposition concernant un projet de norme CEE-ONU pour les ananas

Document examiné à la session précédente : TRADE/WP.7/GE.1/2000/20 (COLEACP)

Documents pour la présente session : TRADE/WP.7/GE.1/2001/15 (Afrique du Sud)

[TRADE/WP.7/GE.1/2001/15/Add.1 (*COLEACP*)]

L'Afrique du Sud a présenté des observations sur le document distribué lors de la dernière session.

Point 5 Proposition visant à établir une liste internationalement reconnue des descriptions commerciales et des codes de classification des fruits et légumes

Documents pour la présente session : TRADE/WP.7/2000/11, par. 71 à 76

[TRADE/GE.1/WP.7/2001/16

(EAN International)]

EAN International est une organisation qui exerce des activités à l'échelle mondiale dans le domaine du commerce électronique (gestion de la chaîne d'approvisionnement, numérotation des articles, codes-barres, modélisation) et contribue très activement aux travaux de la Section spécialisée de la normalisation de la viande (elle a par exemple accueilli la réunion des rapporteurs, conjointement avec le Brésil). Elle a appelé l'attention du secrétariat sur la question de la codification générique des fruits et légumes.

Outre les codes propres aux produits d'une société, des listes de codes de classification nationaux et quasi internationaux sont actuellement rattachées aux normes EAN/UCC. En conséquence, il est fréquent que les membres d'EAN soient déconcertés par la diversité des codes utilisés et mécontents de l'absence de description commerciale et de codes de classification "internationalement reconnus" pour les fruits et légumes.

Il a été proposé de négocier une liste de codes pour les fruits et légumes sous les auspices de la CEE-ONU.

Pendant la session du Groupe de travail, plusieurs délégations ont manifesté de l'intérêt pour cette question mais ont déclaré qu'elles aimeraient obtenir des informations complémentaires avant de prendre une décision. Le Président a déclaré qu'à son avis, il convenait de prendre les mesures suivantes :

- évaluer la pratique actuelle (codes, descriptions commerciales);
- obtenir des informations précises sur la nature des codes utilisés;
- étudier les possibilités d'harmonisation internationale de ces codes.

EAN International doit présenter un document sur cette question.

Point 6 Questions relatives aux marques et appellations commerciales des variétés

Document pour la présente session : TRADE/WP.7/GE.1/2001/17

Ce document récapitule les informations fournies au Conseiller juridique par le secrétariat ainsi que la réponse reçue.

Point 7 Établissement d'une liste de pays utilisant le marquage par codes

Documents pour la présente session : TRADE/WP.7/2000/11, par. 84 et 85

TRADE/WP.7/2000/11/Add.22

Cette question a été examinée par le Groupe de travail à sa session dernière. L'Afrique du Sud a proposé d'établir une liste de pays n'acceptant pas le marquage par codes et exigeant la mention complète du nom et de l'adresse de l'emballeur ou de l'expéditeur.

Le Groupe de travail a accepté cette proposition. Il a demandé au secrétariat d'établir un petit questionnaire, qui était l'objet de l'additif 22 au rapport, en vue de demander les informations pertinentes à tous les pays et de publier la liste sur le site Web. Le secrétariat communiquera les premiers résultats éventuels.

Point 8 Échange d'informations sur les cas de non-conformité

Documents pour la présente session : TRADE/WP.7/2000/11, par. 77 à 81

TRADE/WP.7/2000/11/Add.21

À sa dernière session, le Groupe de travail a adopté le document de l'OCDE pertinent. Celui-ci a été publié sous la cote TRADE/WP.7/2000/11/Add.21. Il a été jugé utile de dresser une liste de points de contact pour le contrôle de la qualité en vue de l'application de ce document. Le Groupe de travail a décidé de demander aux sections spécialisées GE.1 et GE.2 d'établir une telle liste.

À la dernière session, le secrétariat a informé le Groupe que, dans le cadre de la Section de la facilitation du commerce de la Division du commerce de la CEE-ONU, les Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT/ONU) avaient été mises au point. Il s'agissait d'une norme mondiale pour l'échange électronique de données commerciales au moyen de messages. Il a suggéré que les deux groupes collaborent afin de créer un nouveau message EDIFACT/ONU pour l'échange d'informations sur les cas de non-conformité. Le secrétariat rendra compte de tout élément nouveau.

Point 9 Révision du Guide pour le contrôle de la qualité

Documents pour la présente session : TRADE/WP.7/2000/11, par. 82 et 83

AGRI/WP.1/R.190

Le Guide OCDE pour le contrôle de la qualité a été adopté en 1990. À sa dernière session, le Groupe de travail a proposé de le publier sur le site Web. Comme de nombreuses délégations ne connaissaient pas bien ce document, il a été décidé de demander à la Section spécialisée GE.1 de l'examiner et de faire des recommandations au Groupe de travail concernant son utilisation.

Point 10 Les adresses de courrier électronique et de sites Web dans les normes CEE-ONU

Le secrétariat a reçu de l'Afrique du Sud une lettre dans laquelle il était écrit :

"Les normes CEE-ONU disposent que l'emballeur et/ou l'expéditeur doit être identifié sur chaque colis au moyen de son nom et de son adresse ou d'un code délivré ou reconnu par un service officiel. En vertu de leur législation nationale, certains pays membres de l'Union européenne exigent eux aussi que le nom et l'adresse de l'emballeur et/ou de l'expéditeur soient indiqués explicitement.

De plus en plus de sociétés utilisent l'Internet pour se faire connaître et le courrier électronique pour correspondre avec leurs partenaires commerciaux. La consultation des sites Web des producteurs/exportateurs permet d'accéder directement et instantanément à de très nombreux renseignements, parmi lesquels les adresses postales et physiques. C'est pourquoi nous souhaiterions proposer à la Section spécialisée que les adresses de site Web et de courrier électronique soient officiellement reconnues, au même titre que les adresses traditionnelles."

Point 11 Participation aux travaux de la Section spécialisée

À la dernière session, il a été convenu que le Président, avec le concours du secrétariat, rédigerait une lettre visant à encourager la participation. Elle serait notamment adressée aux associations internationales de gros distributeurs. La Section spécialisée sera informée de tout élément nouveau

Point 12 Acceptations

Document pour la présente session : TRADE/WP.7/2001/18

Le secrétariat a établi un document de synthèse indiquant les normes acceptées par chaque pays. Ces données sont également disponibles sur le site Web du Groupe des normes agricoles à l'adresse suivante : www.unece.org/trade/agr (sous GENERAL).

Point 13 Questions présentant un intérêt qui découlent des travaux

- a) de la Commission du Codex Alimentarius
- b) de l'Union européenne
- c) du régime de l'OCDE

Les délégations de ces organisations ont été invitées à rendre compte des activités intéressant la Section spécialisée.

Point 14 Activités opérationnelles

Les délégations sont invitées à rendre compte des activités récentes et de tout projet pour l'avenir.

Point 15 Questions diverses

Point 16 Préparation de la prochaine session

a) Travaux futurs

Les délégations sont invitées à faire des propositions concernant les travaux futurs de la Section spécialisée.

b) Date et lieu de la prochaine session

c) Préparation de la cinquante-septième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité

Les délégations sont invitées à indiquer toute question qui devrait être portée à l'attention du Groupe de travail.

Point 17 Élection du Bureau

Conformément au règlement intérieur de la Commission et selon l'usage, la Section spécialisée doit élire un président et un vice-président. À sa quarante-sixième session, le Groupe d'experts avait élu M. D. Priester (États-Unis) Président et Mme U. Bickelmann (Allemagne) Vice-Présidente.

Point 18 Adoption du rapport

La Section spécialisée adoptera le rapport de sa quarante-septième session, sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

NOTE DU SECRÉTARIAT

Les communications doivent être envoyées au secrétariat

soit sur disquette par la poste à l'adresse suivante :

Spécialiste des normes alimentaires Division du commerce de la CEE-ONU Palais des Nations Bureau 432 1211 Genève 10

Téléphone : (41) 22 917 2450 Télécopie : (41) 22 917 0041

soit par courrier électronique à l'adresse suivante :

agristandards@unece.org

La documentation établie pour la réunion sera disponible sur notre page d'accueil :

http://www.unece.org/trade/agr/welcome.htm

Conformément aux nouvelles instructions en matière de sécurité, les participants sont invités à remplir le formulaire d'inscription qui figure au verso et à le retourner par télécopie (+00 41 22 917 0041) au secrétariat avant le **10 mai 2001**.

Avant de pénétrer dans l'enceinte du Palais des Nations, les participants sont priés de se rendre munis de leur formulaire original à la Section de la sécurité, située à la Villa Les Feuillantines (voir le plan ci-joint) où une carte d'entrée leur sera remise.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form

Please Print

Control ence Regis		T teuse I ttitt					
Title of the Conference		D	Date :				
Delegation/Participant of Country, Organ	ization or Agency						
Participant							
Mr. Family Name		First Name					
Mrs.							
Ms.							
Participation Category							
Head of Delegation Member		Obs	erver Organization				
Delegation Member	NG	NGO 🗖					
Observer Country		Oth	er (Please Specify Below)				
observer country		Otti	er (rease speeny below)				
Participating <u>From / Until</u>							
From		Until					
Document Language Preference	English	French	Other				
Official Occupation (in own country)	Passport or II	D Number	Valid Until				
Official Telephone N°. Fax N°.			E-mail Address				
Permanent Official Address	_						
Address in Geneva							
Accompanied by Spouse Ye		No I					
	.5						
Family Name (Spouse)		First Name (Spouse)					
		J L					
On Issue of ID Card			Security Use Only				
Particinant Signature	Participant	Spouse photograph	Card N°. Issued				
pho	tograph if form nt in advance of	if form is sent in advance of the					
Spouse Signature	conference date.	conference date.					
Plea nam	nse PRINT your ne on the reverse	Please PRINT your name on the reverse					
Date	side of the photograph	side of the photograph	Initials, UN Official				
	huotograph	photograph					

